

Vos questions / nos réponses

# Chloroethyl/Ethyl Chloride

Par [Profil supprimé](#) Postée le 28/07/2014 13:35

Bonjour,

1) Le Chloroethyl/Ethyl Chloride (Ethyl Chloride )est t il sur la liste des stupéfiant?

2) A t on le droit d'en commander sur internet sans ordonnance ?

merci de vos réponses .

---

**Mise en ligne le 29/07/2014**

Bonjour,

L'ethylchloride encore appelé chloroethane ou chlorure d'ethyle est un composé volatil qui a été utilisé en tant qu'anesthésique général puis a rapidement été abandonné en raisons d'effets secondaires importants. Les risques liés à l'usage de ce produit sont des troubles du rythme cardiaque du fait de la présence de chlore. Son inhalation peut engager le pronostic vital du consommateur ...

Le Chloroethyl ne figure pas sur la liste des substances classées comme stupéfiants. Vous pouvez le vérifier [ici](#). Vous pouvez donc vous en procurer sur internet mais nous devons vous mettre en garde contre les effets secondaires du gaz de chloroethyl "DR Henning" que vous pouvez trouver sur le web. Cette consommation peut entrainer une dépendance psychique, elle peut avoir des répercussions cardio-vasculaires (malaises, collapsus) et il ne faut jamais inhaler le gaz directement à partir du spray (risque de geler le larynx et les bronches!).

Cordialement.

---